

# Communiqué

Le 25 octobre 1994

N° 217

## M. MACLAREN PRÉSENTE UN PROJET DE LOI SUR L'ADHÉSION DU CANADA À LA NOUVELLE ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Le ministre du Commerce international, l'honorable Roy MacLaren, a présenté aujourd'hui au Parlement un projet de loi concernant la mise en oeuvre des accords de l'Uruguay Round conclus dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), accords signés par 123 gouvernements à Marrakech, au Maroc, il y a six mois. «Le projet de loi fera du Canada un participant à part entière à l'accord commercial le plus complet de l'histoire», a déclaré M. MacLaren.

«Pendant sept années et demie de négociations multilatérales, le Canada a travaillé énergiquement à la conclusion d'un accord afin d'ouvrir la voie à l'expansion du commerce et de l'investissement à l'échelle mondiale. Au moment où le Canada et ses partenaires commerciaux amorcent l'étape finale de ce long périple par l'adoption d'une loi de mise en oeuvre, nous entrevoyons les possibilités d'emplois et de prospérité découlant de l'accord, et la nouvelle Organisation mondiale du commerce (OMC) sera créée», a ajouté M. MacLaren.

«L'approbation rapide du projet de loi par le Canada montrera, d'une façon claire et non équivoque, à la communauté internationale qu'il entend bien compléter les procédures nationales qui s'imposent et être prêt à promulguer l'accord d'ici le 1<sup>er</sup> janvier, date de lancement de l'OMC.»

Le projet de loi, qui modifiera la législation actuelle, ne contient que les changements que le Canada devra mettre en oeuvre afin de remplir ses obligations sous le régime de l'accord international.

Le projet de loi prévoit la nomination de représentants auprès de l'Organisation mondiale du commerce et la participation du Canada au budget de la nouvelle organisation; il modifie les lois et les listes tarifaires canadiennes pour les rendre conformes à



l'accord; et il ne prévoit la promulgation de la loi qu'une fois que le gouvernement sera convaincu que les principaux partenaires commerciaux du Canada ont adopté une loi de mise en oeuvre.

Selon des estimations prudentes du ministère des Finances, l'Accord rapportera annuellement au moins 3 milliards de dollars au Canada lorsqu'il aura été entièrement mis en oeuvre.

«Cela ne représente toutefois qu'une fraction des gains qui seront presque certainement réalisés, car de nombreux autres ne peuvent être quantifiés avec précision. En ouvrant et en stabilisant davantage l'environnement commercial international, l'OMC ouvre la porte aux différents secteurs de l'économie canadienne, créant ainsi emplois et prospérité dans chaque région du pays, a dit M. MacLaren. Les exportations, moteur de la récente reprise économique au Canada, sont essentielles à la réalisation du programme d'emploi et de croissance du Canada.»

Pour en savoir davantage sur l'accord et ses répercussions sur le Canada, prière de communiquer avec l'InfoCentre du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à Ottawa, au (613) 944-4000 ou au 1-800-267-8376.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
(613) 995-1874